
C 2007/7 B Réponse de principe de la Direction

Note d'information 1: Améliorations et innovations depuis 1994

Le budget du Programme ordinaire de la FAO a reculé de 22 pour cent en termes réels entre l'exercice 1994-95 et l'exercice 2006-07

En 1996-97, la FAO a connu la première et la plus importante des réductions de son budget, alors entamé de 57 millions de dollars EU (soit 8,5 pour cent en valeur réelle). Tous les directeurs s'employant à réaliser des économies afin de protéger l'exécution des programmes, les structures administratives ont supporté l'essentiel des coupes budgétaires. Durant la période de six ans achevée en 2002-03, le budget du Programme ordinaire a diminué de 4,6 pour cent en valeur réelle. Pendant ces années, la FAO s'est adaptée rationnellement, en ajustant ses programmes en fonction des priorités et en réalisant de nouveaux gains de productivité, à mesure de l'augmentation des demandes qui lui étaient adressées.

Compte tenu de la baisse du budget et conscient de la lenteur des progrès enregistrés afin de réduire de moitié le nombre des victimes de la faim, comme il avait été décidé lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, le Directeur général a créé le Fonds spécial pour la sécurité alimentaire et la prévention des situations d'urgence liées aux ravageurs et aux maladies transfrontières des animaux et des plantes en juillet 2001, afin d'accroître le flux des ressources affectées à la lutte contre la faim. Le Fonds spécial a été financé par les contributions volontaires des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et du secteur privé. Dans un premier temps, il visait un objectif de 500 millions de dollars EU; depuis lors, plusieurs donateurs ont versé des contributions, en particulier le gouvernement italien qui a apporté 60 millions d'euros sur les 100 millions d'euros engagés. Ces fonds sont affectés à la sécurité alimentaire mondiale, à des projets de lutte contre la maladie et de promotion des investissements, à l'aide aux gouvernements des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) pour la mise en place et la consolidation de mesures durables d'accroissement des disponibilités alimentaires et enfin, au renforcement de la surveillance et de la lutte contre les maladies animales transfrontières qui menacent la sécurité alimentaire des pays touchés. Les projets sont formulés par la FAO en concertation avec les gouvernements concernés et en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds et l'ensemble des acteurs à l'échelon national.

Dans le même ordre d'idées, le Comité financier, réuni en mai 2003 à l'occasion de sa 102^e session, a appuyé la proposition du Directeur général visant à créer un Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation qui permette à la FAO d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence en débloquant des fonds pour acheter les intrants nécessaires à la protection des moyens d'existence, ou relancer l'activité agricole à la suite des crises. Depuis sa création, le Fonds spécial a été doté de 50 millions de dollars EU, dont 38 millions provenaient des bailleurs de fonds et le reste des ressources de l'Organisation.

En 2004-05, les Membres ont imposé une réduction budgétaire de 51 millions de dollars EU (6,4 pour cent en valeur réelle) qui a été suivie par une seconde réduction de 39 millions de dollars EU (5,2 pour cent en valeur réelle) décidée pour 2006-07. La Conférence de 2005 a également autorisé la mise en œuvre progressive de réformes, et indiqué que les coûts de transition associés seraient couverts au moyen de financements extrabudgétaires. La réduction de 11,6 pour cent en termes réels cumulée depuis 2004-05 va bien au-delà de ce que les gains de productivité permettent d'absorber. En effet, elle est supérieure à l'objectif annuel de productivité à long terme pris pour référence dans les organismes publics nationaux qui est de l'ordre de 1 à 1,5 pour cent.

L'impact de ces coupes budgétaires sur les programmes peut être constaté, par exemple, dans le Programme de travail et budget (PTB) ajusté de 2004-05 où 9 pour cent des actions ont été éliminées, et 29 pour cent d'entre elles ont été réduites.

En raison de ce recul de 22 pour cent de son budget réel depuis 1994, la réduction globale des effectifs du Programme ordinaire de la FAO s'établit à 24 pour cent, les services généraux assumant une part bien plus importante de ces coupes (avec une chute de 35 pour cent du nombre de postes) que les catégories du cadre organique et des fonctionnaires de rang supérieur (5 pour cent de postes supprimés). Dans ces deux dernières catégories, l'effort a consisté notamment à réduire les niveaux hiérarchiques ainsi que le nombre de postes de rang supérieur et à accroître la proportion de cadres de rang inférieur, y compris les fonctionnaires recrutés sur le plan national. Au total, 232 postes ont été éliminés en 2004-05 et 122 autres postes en 2006-07.

Depuis 1994, le nombre total de personnes employées par la FAO dans tous les lieux d'affectation (y compris les projets de terrain) a chuté d'environ 31 pour cent. Les changements apportés à l'exécution des projets ont eu pour conséquence une réduction de 72 pour cent des équipes de terrain et les efforts visant à limiter les coûts administratifs ont permis des réductions supérieures à la moyenne dans les divisions des finances (32 pour cent), de la gestion des ressources humaines (55 pour cent) et des services administratifs (49 pour cent).

À plusieurs reprises depuis 1994, le budget alloué aux représentations de la FAO a subi des coupes importantes. Pour faire face à ces restrictions budgétaires permanentes, l'Organisation a dû adopter diverses mesures pour répondre aux demandes de soutien croissantes, alors que les moyens diminuaient. Outre la réduction des coûts de personnel obtenue par i) le remplacement d'agents recrutés sur le plan international par des fonctionnaires nationaux (-50 pour cent), ii) la réduction des effectifs des services généraux (-31 pour cent) et, iii) le recours aux agents mis à disposition par les gouvernements membres (+57 pour cent), elle n'a pas cessé de solliciter une augmentation des contributions des Membres en vue du financement des services de bureau, en particulier les coûts de personnel, les coûts liés aux bâtiments (70 pour cent des bureaux de pays), les services collectifs et le défraiement des dépenses générales de fonctionnement. Par ailleurs, le taux d'encaissement des contributions en espèces a augmenté de 14 pour cent en 2006 par rapport à 1994.

1. Depuis 1994, des améliorations et des innovations ont été engagées malgré le recul continu du budget du Programme ordinaire. La FAO s'est radicalement transformée afin d'accroître son efficacité et d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires. Les mesures adoptées en ce sens sont illustrées par divers exemples présentés dans les pages suivantes.

	Titre	Paragraphes
A.	Mesures de productivité	2-8
B.	Restructuration et décentralisation (dans le cadre de la réforme 2005-06 de la FAO)	9-11
C.	Programmes de partenariat	12-14
D.	Participation des pays bénéficiaires et coopération Sud-Sud	15-17
E.	Informatisation	18-26
F.	Publication et documentation	27-32
G.	Fonctionnaires hors siège chargés de l'information	33
H.	Promotion, Programme des Ambassadeurs de la FAO, Journée mondiale de l'alimentation	34

	Titre	Paragraphes
I.	Mise en place d'une fonction complète d'audit	35-47
J.	Représentation équitable des Membres, parité hommes-femmes et transparence de la sélection	48-53
K.	Amélioration de l'équilibre travail/vie personnelle des membres du personnel	54-64
L.	Mise à jour continue des services médicaux à l'intention du personnel	65-78
M.	Passage d'un ensemble d'unités administratives dispersées au Centre de services communs (SSC)	79-83
N.	Amélioration logistique des bâtiments	84-99
O.	Téléphonie	100-107
P.	Investissements dans la sécurité et la gestion des risques	108-118

A. MESURES DE PRODUCTIVITÉ

2. L'Organisation n'a épargné aucun effort pour réaliser des gains de productivité en réduisant le coût des intrants et en améliorant les processus et les mesures de recouvrement des coûts. Elle a régulièrement tenu les organes directeurs au courant des progrès enregistrés. Les mesures de productivité mises en œuvre de 1994 à 2007 ont généré des économies représentant au total **160 millions de dollars EU par exercice**; le tableau ci-dessous précise les principaux domaines dans lesquelles ces gains de productivité ont été réalisés.

3. Globalement, au cours de cette période:

- les économies dues aux mesures axées sur les intrants (notamment, réduction des coûts de personnel, billets d'avion non transférables, arrangements bancaires plus favorables, etc.) ont quasiment atteint **40 millions de dollars EU par an**;
- les économies dues aux mesures axées sur le fonctionnement (par exemple, restructuration de l'Organisation, allégement de la structure de direction, réduction du nombre de sessions des organes directeurs, recours à la sous-traitance pour la production des documents, etc.) ont atteint au total **28 millions de dollars EU par an**; et,
- les économies dues aux mesures d'amélioration de la gestion des charges se sont chiffrées à **12 millions de dollars EU par an**.

4. À sa 110^e session réunie en 1994, le Conseil a défini les gains de productivité comme « *des réductions du coût des intrants sans impact matériel négatif sur les produits* ¹ ». Avec un accent d'abord placé sur les intrants, les économies engrangées en 2003 ont atteint quelque 120 millions de dollars EU par exercice, par rapport à 2004, ce qui a été signalé à la Conférence dans le PTB 2004-05². En 2004-05, de nouveaux gains de productivité, à hauteur de 10 millions de dollars EU, ont été réalisés, principalement au moyen d'une réduction de la documentation pour les sessions des organes directeurs.

5. Prenant acte de ces économies, le Comité du Programme, réuni à l'occasion de sa 93^e session, a indiqué après avoir examiné le SPTB 2006-07 que « *des gains de productivité importants avaient été réalisés ces dernières années et...a donc demandé que les objectifs en matière de gains de productivité pour 2006-07 soient réalistes* ³ ». L'Organisation s'est attachée à trouver de nouvelles solutions, et les organes directeurs ont approuvé un cadre permettant

¹ CL 110/REP, paragraphe 24

² C 2003/3, paragraphe 179

³ CL 128/11, paragraphe 17

d'obtenir les gains de productivité présentes dans la version intégrale du PTB 2006-07, sur la base de cinq principes:

- aucune activité ne devrait être exclue;
- les gestionnaires doivent fixer leurs propres objectifs et être tenu pour responsables de l'obtention et de la communication des résultats;
- des niveaux appropriés de délégation et de contrôle interne doivent être définis;
- une stratégie efficace d'établissement des coûts internes et une collaboration interdisciplinaire renforcée étaient en place;
- une autoévaluation systématique était prévue pour tous les programmes à l'aide d'un ensemble de procédures et de critères communs.

6. Elle s'est également engagée à réaliser des économies à hauteur de 1-1,5 pour cent par an, un objectif qui a été dépassé puisque les économies de 2006-07 avoisinaient les 29 millions de dollars EU, selon les estimations, sans compter les gains de productivité (par exemple la réduction du délai de paiement des fournisseurs ramené de 7-10 jours à 2-3 jours) qui ont également contribué à une plus grande efficacité de l'Organisation.

7. Ce cadre d'intervention appliqué à l'exercice en cours sera maintenu en 2008-09 en vue de contribuer à de nouveaux gains de productivité. Toutefois, il est désormais clair qu'il faudra investir ou engager des dépenses d'équipement ponctuelles à cette fin et travailler en outre avec les partenaires. Ainsi, les changements complexes apportés au processus administratif exigeront des investissements initiaux qui se poursuivront jusqu'en 2008-09 pour assurer la pleine mise en œuvre du Centre de services communs et engranger les économies prévues de 8 millions de dollars EU à compter de 2009. Pour ce qui est de l'action avec les partenaires, l'accent sera principalement mis en 2008-09 sur les économies occasionnées par une plus étroite collaboration interinstitutions et dans le système des Nations Unies. Les mesures envisagées concerneront les achats (par exemple téléphonie mobile et voyages), les ressources humaines (par exemple, programmes conjoints de formation), les finances (dont les opérations de trésorerie et l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public), l'échange de connaissances et la participation active à la recherche d'approches harmonisées de la budgétisation et des finances au sein du système des Nations Unies.

8. L'Organisation poursuivra néanmoins sur sa lancée; ainsi, l'abaissement des coûts de personnel résultant du détachement des équipes pluridisciplinaires dans des régions à moindre coût et la rationalisation permanente des divisions, des politiques et des opérations vont engendrer des économies de l'ordre de 5,3 millions de dollars EU selon les estimations. L'Organisation peut donc compter sur des gains de productivité **de 13 millions de dollars EU en 2008-09**.

Exercice	Principaux gains d'efficience de 1994 à 2007	Économies annuelles estimées (en milliers de dollars EU)
Avant 2003	Nouveaux accords de partenariat – remplacement des consultants internationaux par des accords moins coûteux, par exemple Coopération technique entre pays en développement (CTPD), collaborations universitaires, experts retraités, etc. (dans l'hypothèse d'un remplacement du personnel à 100 pour cent)	11 000
Avant 2003	Remplacement des chargés de programme recrutés sur le plan international dans les bureaux de pays par des cadres recrutés sur le plan national	6 000
Avant 2003	Abaissement de la classe moyenne des postes du cadre organique	5 000
Avant	Réduction du nombre des agents administratifs de soutien du fait de	12 000

Exercice	Principaux gains d'efficience de 1994 à 2007	Économies annuelles estimées (en milliers de dollars EU)
2003	l'automatisation des services et du recours aux sous-traitants	
Avant 2003	Décentralisation de l'assistance technique, de l'assistance aux politiques et des opérations au profit des bureaux régionaux	2 000
Avant 2003	Recours aux billets d'avion non transférables et élargissement de l'option de règlement en espèces de tous les droits à voyage, à 80 pour cent de la valeur totale	2 000
Avant 2003	Réduction des coûts unitaires de communication	1 000
2004-05	Facturation interne des coûts de stockage et de distribution des publications, à titre d'incitation	350
2004-05	Achats conjoints d'électricité avec les organisations ayant leur siège à Rome	200
2006-07	Paiement automatisé des prestataires de services résultant en une réduction des charges bancaires	150
Total partiel: Mesures axées sur les intrants		39 700
Avant 2003	Allégement de la structure de direction, notamment élimination des postes d'assistant du Sous-Directeur général et des Directeurs de division et création du Service d'appui à la gestion (MSS)	6 000
Avant 2003	Recours accru aux sous-traitants pour la publication et la production des documents et aux traducteurs indépendants locaux pour les conférences régionales	6 000
Avant 2003	Restructuration des opérations du Programme de terrain	5 000
2004-05	Nouvelles réductions du volume de la documentation préparée en vue des sessions des organes directeurs, de la Conférence et du Comité des produits, qui en outre a été organisé immédiatement avant ou après le Comité de l'agriculture	4 000
2004-05	Restructuration des bureaux des dossiers courants	200
2004-05	Réduction des effectifs de soutien administratif du fait du transfert des fonctions du Service d'appui à la gestion à l'Unité administrative de soutien de la Direction générale	270
2006-07	Élimination de 21 postes de niveau directorial (D) et des postes d'assistants administratifs associés	4 500
2006-07	Restructuration du siège et démantèlement du Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des alliances (OFA)	650
2006-07	Rationalisation des groupes chargés des politiques et des opérations dans les bureaux régionaux	1 450
Total partiel: Mesures axées sur les processus		28 070
Avant 2003	Recouvrement accru des coûts liés aux services d'appui technique aux projets	4 000
2006-07	Augmentation des taux de remboursement des dépenses d'appui pour les projets fournissant un soutien direct aux activités du programme ordinaire	2 500

Exercice	Principaux gains d'efficience de 1994 à 2007	Économies annuelles estimées (en milliers de dollars EU)
2006-07	Augmentation des taux de remboursement des dépenses d'appui aux projets d'urgence, de 6,5 pour cent à 10 pour cent	5 000
	Total partiel: Mesures d'amélioration de la gestion des charges	11 500
	Total annuel des principaux gains de productivité	79 270

B. RESTRUCTURATION ET DÉCENTRALISATION (DANS LE CADRE DE LA RÉFORME 2005-06 DE LA FAO)

9. Des réformes importantes, en particulier des changements significatifs de la structure organisationnelle, ont été approuvées par les organes directeurs lors de la 33^e session de la Conférence en novembre 2005, de la 131^e session du Conseil en novembre 2006, puis de sa 132^e session en juin 2007. Leur mise en œuvre s'est échelonnée tout au long de l'exercice 2006-07 et se poursuivra, selon les besoins, au cours du prochain exercice.

10. La restructuration du siège engagée pendant l'exercice en cours comprend trois ajouts importants à la précédente structure: le nouveau Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR) favorisera une action plus efficace dans de nouveaux domaines d'importance comme les changements climatiques et les bioénergies; le nouveau Département des connaissances et de la communication (KC) permettra une couverture adéquate d'actions interdisciplinaires telles que le renforcement des capacités et la gestion des connaissances; tandis que le nouveau Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD contribuera à une meilleure interface de la FAO avec le système des Nations Unies et, partant, à une amélioration de sa position et de sa visibilité. Citons également deux autres changements notables: la création d'un Centre de gestion des crises au sein du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG) qui sera chargé de coordonner les actions menées en réponse aux situations d'urgence liées aux ravageurs et aux maladies transfrontières des animaux et des plantes ainsi qu'aux crises touchant la sécurité sanitaire des aliments; et la création de la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural, au sein du Département du développement économique et social (ES), qui reprend certaines des fonctions des deux anciennes divisions du développement rural, de la parité et de la population. Enfin, un Centre de services communs (SSC) a été constitué pour fusionner les services administratifs et financiers et une structure articulée sur trois pôles est progressivement mise en place dans les villes de Santiago, Bangkok et Budapest, avec un centre de coordination à Rome.

11. La décentralisation s'intensifie dans trois régions : Afrique, Europe et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes. Dans ces régions, la nouvelle structure s'appuie sur un bureau régional doté de fonctionnaires techniques détachés disposant de compétences assorties aux besoins de la région et dont les fonctions sont centrées sur les problèmes et stratégies à l'échelle de la région. Signalons également les bureaux sous-régionaux disposant d'équipes multidisciplinaires qui fournissent un soutien direct aux pays et aux organisations sous-régionales. Ces équipes apportent aux pays des compétences techniques de haut niveau, notamment pour l'adoption des pratiques éprouvées à l'échelon international et pour la mise en commun des connaissances. La réforme a donné plus d'autonomie aux représentants régionaux à plusieurs titres, notamment en leur confiant l'encadrement des bureaux sous-régionaux qui font maintenant partie intégrante des bureaux régionaux. Elle a également attribué davantage de responsabilités aux représentants de la FAO qui sont désormais responsables de leur budget et chargés de la conception des projets menés à l'échelle des pays. Ils assument au premier chef la préparation des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et travaillent avec les institutions spécialisées des Nations Unies à la formulation du PNUAD; sont responsables de la mobilisation des ressources à l'échelle des pays et peuvent approuver les projets de coopération technique jusqu'à

concurrence de 200 000 dollars EU par pays et par exercice. De plus, les représentants de la FAO doivent apporter leur concours technique à l'équipe multidisciplinaire sous-régionale, à concurrence de 30 pour cent de leur temps de travail, sous la supervision des coordonnateurs sous-régionaux. Ils relèvent également des coordonnateurs sous-régionaux pour ce qui est de leurs congés et autorisations de voyage.

C. PROGRAMMES DE PARTENARIAT

12. Depuis 1994, la FAO s'est dotée de nouvelles approches en vue de créer de nouveaux partenariats. Dans ce contexte, elle a signé plusieurs accords avec des gouvernements et institutions afin d'optimiser les retombées de ces partenariats stratégiques. C'est ainsi que quatre grands programmes de partenariat ont pu être établis, à savoir:

- l'utilisation d'experts pour le Programme de coopération technique entre pays en développement et le programme de coopération technique entre pays en transition (Programme d'experts CTPD/CTPT)
- le Programme pour l'utilisation d'experts nationaux retraités
- le Programme d'experts en visite
- le Programme des jeunes cadres.

13. En octobre 2007, 133 pays prenaient part au Programme d'experts CTPD/CTPT, et 93 pays intervenaient dans le cadre du Programme pour l'utilisation d'experts nationaux retraités. S'agissant du programme d'experts en visite, 69 pays ont signé l'accord, en même temps que sept autres institutions régionales et internationales.

14. Ces programmes visent à mobiliser des experts techniques et à élargir la base des connaissances parmi les experts de terrain. En vertu des accords de partage des coûts, les coûts à la charge de la FAO sont nettement inférieurs aux coûts d'expertise analogue obtenue auprès de consultants internationaux. De ce fait, quelque 3 700 missions ont été entreprises entre 1994 et octobre 2007 au titre des programmes d'experts CTPD/CTPT, en dépit de la diminution du budget alloué aux missions d'experts. Durant la même période, environ 5 200 missions ont été réalisées dans le cadre du Programme pour l'utilisation d'experts retraités, 700 autres au titre du Programme d'experts en visite et 150 au titre du Programme des jeunes cadres.

D. PARTICIPATION DES PAYS BÉNÉFICIAIRES ET COOPÉRATION SUD-SUD

15. Le Programme de coopération Sud-Sud a été lancé par la FAO, en 1997 à l'appui du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA). Dans ce Programme, les coûts sont partagés en trois entre i) les pays qui participent au programme, nomment des experts et des techniciens de terrain en vue de la prestation de services, et continuent de verser leurs traitements dans le pays d'origine; ii) les pays d'accueil qui assurent l'hébergement des coopérants et versent une somme de 300 dollars EU par coopérant provenant du budget national ou de fonds de donateurs; et, iii) la FAO ou un donateur qui prend en charge le coût des voyages internationaux, une prime d'installation unique de 300 dollars EU versée à chaque expert et technicien de terrain, ainsi qu'une indemnité mensuelle de 700 dollars EU par expert, et de 300 dollars EU par technicien. Les experts et techniciens de terrain sont généralement affectés à leur poste pour des périodes de deux ans, bien que cette période puisse varier d'un à quatre ans.

16. Les modalités du Programme de coopération Sud-Sud ont permis la fourniture à faible coût d'une assistance technique importante entre pays en développement. À la date de juin 2007, ce programme a permis l'affectation sur le terrain de 183 experts et de 1 272 techniciens, ce qui représente 39 accords et un coût d'environ 23 millions de dollars EU (Programme ordinaire et financements extrabudgétaires). Si la FAO avait recruté ces agents aux taux habituellement versés aux techniciens de niveau P-3 et aux experts de niveau P-4, il lui en aurait coûté 140 millions de dollars EU au total. En 2006, la Chine a signé une lettre d'intention avec la FAO en vue de la mise à disposition de 3 000 experts et techniciens de terrain, en prenant en charge également les

indemnités mensuelles de ces experts et techniciens lorsqu'ils sont affectés dans des PMA et PFRDV. Elle a également conclu des accords bilatéraux avec ces pays.

17. En résumé, le Programme de coopération Sud-Sud a réalisé depuis 1997 des économies de l'ordre de 217 millions de dollars EU par rapport au coût des experts internationaux, donnant ainsi à la FAO la possibilité d'améliorer son appui technique au PSSA, en dépit des restrictions budgétaires, et permettant aux pays de concrétiser leur solidarité à l'égard du développement Sud-Sud.

E. INFORMATISATION

18. Les technologies de l'information ont radicalement transformé les conditions de travail de l'Organisation, et les systèmes d'information, comme les services liés aux technologies de l'information et de la communication, assurent plus que jamais son fonctionnement au quotidien.

Infrastructures liées aux technologies de l'information et des communications

19. Au début de l'année de 1994, on dénombrait au siège de la FAO environ 300 ordinateurs personnels (PC) qui fonctionnaient tous en autonomie avec une imprimante locale. Le réseau, constitué de terminaux passifs reliés à quelques mini-ordinateurs, était dès plus limité et on comptait aussi quelques terminaux distincts connectés à un ordinateur central. La plupart des bureaux décentralisés ne pouvaient communiquer électroniquement avec le siège.

20. Pendant la période 1994-95, l'installation d'un réseau local reliant l'ensemble des PC a révolutionné le travail au siège de l'Organisation et a progressivement supplanté les autres réseaux. On compte aujourd'hui plus de 3 000 PC rien qu'au siège. La messagerie électronique a été introduite et, dès la fin de 1997, chacun des bureaux de la FAO au siège et sur le terrain disposait d'un réseau local et certains avaient accès à la messagerie électronique. En 2001-2003, un vaste projet a permis l'installation d'un réseau étendu dans l'ensemble des bureaux décentralisés, qui a considérablement amélioré les communications par messagerie électronique, permis aux bureaux décentralisés d'avoir accès à l'ensemble des connaissances disponibles au sein de la FAO via l'Intranet, et contribué au développement de systèmes d'information tels que SGRH Oracle. Dans 80 bureaux, il existe aujourd'hui un réseau spécialisé de télécommunications assuré par SITA, la société de télécommunication de l'industrie aéronautique. Dans les endroits où ce service ne peut être assuré, divers dispositifs ont été mis en place, chaque fois que possible en collaboration avec les organismes des Nations Unies.

21. La mobilité informatique est un autre aspect important qui a permis aux utilisateurs de continuer à travailler en voyage ou de fournir leurs services à distance. Des infrastructures d'accès à distance ont été installées depuis le milieu des années 90. Elles ont grandement facilité l'action de la FAO face aux situations d'urgence, tout en offrant davantage de souplesse pour l'engagement de personnel pendant les périodes de pointe.

Systèmes d'information

22. Au début des années 90, les systèmes d'information technique étaient disséminés sur divers supports et dans une multitude de bases de données non connectées. La situation aujourd'hui est toute autre.

23. Le recours et le soutien aux normes ouvertes et à une base de données commune ont contribué à éviter le cloisonnement et la limitation des systèmes d'information et offrent à la FAO une solution souple, mobile et évolutive dans le cadre du WAICENT et pour l'appui aux systèmes d'information dans les pays.

24. Des solutions communes ont été instaurées pour répondre aux besoins communs en matière d'information technique, ce qui permet une utilisation plus avisée et plus efficace des ressources tout en améliorant la qualité et le soutien.

25. L'avancée des technologies de développement des systèmes d'information dont disposent les départements techniques a permis à la FAO, avec des ressources limitées, d'accroître sa présence sur l'Internet qui est passée en une période de 10 ans d'un unique système à plus de 150

systèmes d'information technique accessibles dans le monde entier. L'information technique de la FAO est aujourd'hui plus largement et plus facilement accessible par l'ensemble des peuples de la planète. La FAO a été l'une des premières institutions spécialisées des Nations Unies à être présente sur l'Internet et le fonds de données qu'elle met ainsi à la disposition de tous demeure l'un des plus importants de tout le système des Nations Unies.

26. Les systèmes d'informations administratives et opérationnelles ont fait d'immenses progrès. Au début des années 90, les systèmes administratifs étaient gérés au moyen d'un ordinateur central et seuls quelques utilisateurs au siège pouvaient y avoir accès pour réaliser des opérations spécifiques. Ces systèmes administratifs traditionnels ont été remplacés par le logiciel Oracle de planification des ressources de l'Organisation, ainsi que par un système d'enregistrement des voyages et de suivi des flux de travail, un système partagé pour la comptabilité de terrain et le stockage de données. Ensemble, ces systèmes garantissent au personnel du siège et des bureaux décentralisés l'accès à des informations administratives à jour dans le monde entier. En plus des systèmes de gestion des documents et des flux de travail, ils ont permis de moderniser les processus administratifs, de rationaliser les procédures, de décentraliser/déléguer divers pouvoirs d'approbation, de remplacer les formulaires papier par des autorisations électroniques et d'accroître le recours aux approbations en cas de situations exceptionnelles. Par ailleurs, le système PIRES⁴ appuie le processus de gestion axée sur les résultats qui comprend la planification des programmes, la budgétisation, l'exécution, le suivi et l'évaluation à tous les niveaux de l'Organisation. Des informations correctes et à jour sur le programme de terrain sont diffusées au moyen du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain et du Réseau d'information des bureaux de pays. C'est là un aspect essentiel pour les activités de terrain de l'Organisation et pour permettre à la Direction générale de suivre les situations d'urgence et la performance des projets.

F. PUBLICATIONS ET DOCUMENTATION

27. Depuis 1994, l'Organisation a radicalement révisé son approche de la communication d'informations par le biais de publications. Les publications étaient autrefois régies par des dispositions très centralisées. La responsabilité principale des aspects fondamentaux du processus de publication (conceptualisation, production, diffusion et évaluation) a été progressivement déléguée aux unités techniques d'origine. Une unité centrale chargée des politiques et de l'appui aux publications fournit des orientations et assure la coordination afin d'harmoniser la qualité et l'identité visuelle des publications de l'Organisation. Des directives et des outils pour les publications ont été largement diffusés dans toutes les unités.

28. Avec l'avènement d'Internet, il a été possible d'assurer un bien meilleur accès aux publications techniques de la FAO en les diffusant par l'intermédiaire du système d'archives des documents de la FAO, accessible par Internet, qui complète la distribution ciblée des publications imprimées, destinée à toucher les utilisateurs qui n'ont pas accès à Internet ou n'ont qu'un accès limité. Des allocations spéciales du budget ordinaire ont été accordées depuis 2002-03 pour faire en sorte que les publications de la FAO soient publiées dans le plus grand nombre possible de langues officielles. Des ressources complémentaires d'un montant modique sont utilisées pour faciliter la production de publications sélectionnées dans des langues non officielles, une douzaine de langues non officielles étant couvertes par exercice biennal.

29. Outre ses publications techniques, la FAO produit des publications phares qui présentent des informations sur les politiques sectorielles ou du matériel de sensibilisation, au niveau le plus élevé de qualité éditoriale et conceptuelle et qui paraissent simultanément dans toutes les langues officielles.

⁴ Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution.

30. Des partenariats sont en place avec des éditeurs extérieurs, institutionnels ou privés, y compris Blackwell, Wiley, Springer, Earthscan, CABI Publishing, d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, des instituts régionaux et nationaux et des instituts du GCRAI.

31. L'Organisation a nettement renforcé, à partir de 2002, sa politique d'identité de la FAO, appliquée de manière cohérente à l'ensemble des produits d'information. En outre, des outils d'aide à la publication ont été diffusés dans toute l'Organisation pour appuyer la décentralisation de la création et de la production de publications, tout en maintenant leur cohérence et leur qualité.

32. Plusieurs mesures ont également été prises dans le domaine de la documentation de réunions et de l'appui aux réunions de l'Organisation:

- mise au point de pages web pour les organes directeurs et les principales réunions;
- introduction de bases de données accessibles sur le web pour remplacer les documents volumineux destinés aux organes directeurs, comme le répertoire des « Fonctionnaires composant le Bureau de la Conférence et du Conseil »;
- affichage sur le web des rapports de toutes les sessions de la Conférence et du Conseil, depuis la création de l'Organisation;
- affichage sur le web des comptes rendus in extenso des sessions de la Conférence et du Conseil;
- recours à la traduction à distance pour assurer les services requis pour les réunions tenues hors siège, afin d'assurer une qualité optimale tout en réduisant les coûts des voyages. (La FAO a été la première organisation du système des Nations Unies à recourir à la traduction à distance pour toutes les réunions tenues hors de Rome);
- passage d'une distribution des documents imprimés de réunion à l'affichage des documents sur le web;
- introduction d'une version web de FAOTERM, qui est la base de données terminologiques de la FAO, qui peut être consultée par tous les usagers s'intéressant à l'information et à la communication;
- lancement du site web des représentants permanents;
- regroupement de toutes les installations d'impression au sein de l'atelier d'impression interne (et élimination des ateliers d'impression départementaux).

G. FONCTIONNAIRES HORS SIÈGE CHARGÉS DE L'INFORMATION

33. Pour pallier le manque apparent de communication avec certains pays développés de premier plan, l'Organisation a engagé une politique visant à détacher, dans certaines capitales, des chargés de l'information ayant pour mission d'établir des relations de travail étroites avec des auteurs et des professionnels de la radiodiffusion et de la télévision spécialisés dans les domaines en rapport avec le mandat de la FAO. À ce jour, des chargés de l'information ont été nommés à Madrid, Paris, Londres et Genève, et le recrutement des chargés de l'information qui seront affectés à Stockholm et à Berlin est en cours. À Stockholm, la FAO a également ouvert un bureau et recruté un retraité en qualité de consultant. Les postes de fonctionnaire régional chargé de l'information ont été maintenus à Bangkok et Washington, tandis que les bureaux de Santiago, d'Accra et du Caire sont encouragés à faire appel à des ressources humaines recrutées localement pour couvrir leurs besoins en matière de communication.

H. PROMOTION, PROGRAMME DES AMBASSADEURS DE LA FAO ET JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

34. Une Unité de liaison avec les comités nationaux chargée de traiter certains aspects des activités de promotion et de communication de l'Organisation dans le cadre de la Journée mondiale de l'alimentation et du Programme des Ambassadeurs de la FAO (PAF) a été créée en 1997. En 2006, elle a fusionné avec TeleFood, l'Alliance internationale contre la faim et les partenariats avec la société civile et le secteur privé pour constituer le Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des alliances. À l'issue de la Conférence de novembre 2005, le nouveau Département des connaissances et de la communication s'est vu confier les activités de promotion et de communication, à l'exclusion de l'Alliance internationale contre la faim et des activités de coopération avec la société civile et le secteur privé. Comme le proposaient les recommandations découlant des évaluations du TeleFood et de la stratégie de diffusion des messages de la FAO, cette nouvelle structure institutionnelle a contribué à l'amélioration et à l'intégration des synergies, tout en renforçant l'efficacité des campagnes de promotion et de sensibilisation relevant de la Journée mondiale de l'alimentation, du TeleFood et du Programme des Ambassadeurs de la FAO. La Journée mondiale de l'alimentation continue d'offrir aux organisations ayant leur siège à Rome une occasion unique de travailler ensemble, tant au Siège qu'au niveau des pays. L'Organisation entend accroître à l'avenir les possibilités de coopération entre ces organisations.

I. MISE EN PLACE D'UNE FONCTION DE VÉRIFICATION DES COMPTES À PART ENTIERE

Vérification mondiale

35. Dans le cadre de son évaluation globale de la FAO, le Directeur général, en juin 1994, a demandé que soient établis des rapports actualisés de vérification des comptes des cinq Bureaux régionaux de la FAO et des 75 bureaux de terrain répartis dans le monde entier. Le Bureau de l'inspecteur général a mobilisé de vastes moyens à l'échelle mondiale et a pu remettre dans les cinq semaines dont il disposait, des rapports actualisés sur la vérification interne indépendante des comptes qui ont permis d'évaluer dans son ensemble la qualité de la gestion des opérations de terrain. Des informations et des analyses détaillées sur les activités des représentations et des bureaux régionaux de la FAO ont également été fournies en tant que source supplémentaire d'informations objectives pour la prise de décisions en matière de dotation en effectifs, d'organisation et de restructuration des bureaux de terrain, à la lumière des nouveaux objectifs de décentralisation de la FAO.

36. Cet exercice de vérification, sans doute le plus complet jamais réalisé au sein du système des Nations Unies, a présenté d'autres avantages. Plusieurs bureaux ont fait l'objet d'une vérification pour la toute première fois. L'exercice de vérification a eu un impact considérable sur le moral du personnel et a créé une impression très favorable quand à la nouvelle relation établie entre le Siège et les bureaux de terrain. Plusieurs anomalies d'ordre administratif ont pu être corrigées sans délai et les vérificateurs ont été amenés à plusieurs reprises à fournir de manière immédiate de l'aide et des conseils aux fonctionnaires des représentations. De plus, les documents et informations accumulés au cours du processus de vérification interne ont été analysés par le Bureau de la vérification interne des comptes et ils ont servi de point de départ pour l'élaboration de recommandations spécifiques axées sur l'amélioration des procédures et des mécanismes de contrôle, qui ont été mises en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation. L'enthousiasme des membres de l'équipe de vérificateurs internes a largement contribué au soutien exprimé par les autres membres du personnel en faveur des changements en cours au sein de l'Organisation.

Comptes de la Direction générale

37. En janvier 1994, le Directeur général a mis en place un processus selon lequel le Bureau de la vérification interne des comptes passe en revue les dépenses mensuelles de la Direction générale afin de lui donner l'assurance que ses propres services sont conformes aux bonnes pratiques de gestion et au Règlement financier de la FAO et de lui permettre de donner aux États Membres de la FAO toutes les garanties requises quant à la bonne utilisation des fonds confiés à l'Organisation. Cette initiative a constitué un exemple de transparence révélateur de l'application effective des règles et réglementations de l'Organisation et de l'amélioration de la circulation de l'information. Les rapports de vérification des comptes sont examinés par le Directeur général en personne avec les départements concernés.

Évolution de la procédure de vérification interne

38. Le renforcement des mécanismes de contrôle interne au sein du système des Nations Unies est une nécessité reconnue depuis le milieu des années 90. En 1996, à la suite de l'exercice de « vérification mondiale » décrit ci-dessus, des vérificateurs internes régionaux ont été affectés dans les quatre principaux Bureaux régionaux de la FAO. Les rapports annuels du Bureau de la vérification interne des comptes sont communiqués au Comité financier depuis 1996. En 1996, le Bureau de la vérification interne des comptes, de l'inspection et du contrôle de la gestion a été rebaptisé « Bureau de l'inspecteur général », de manière à mieux rendre compte du rôle accru de la fonction de supervision interne, et le mandat du Bureau a été actualisé en conséquence.

39. Le Directeur général a décidé, avec le plein appui du Comité financier, que, compte tenu de l'importance stratégique de la vérification interne dans la gestion d'ensemble de l'Organisation, et conformément aux normes internationales de la vérification interne des comptes, une Charte du Bureau de l'Inspecteur général serait élaborée et intégrée au cadre réglementaire de la FAO. La Charte, adoptée en 2000, est la synthèse des différents éléments du régime de vérification interne de la FAO. Elle vise à faire en sorte que les procédures de vérification interne conservent toute leur pertinence et puissent être actualisées.

40. La Charte renforce l'indépendance des services de vérification interne de la FAO à deux égards: elle prévoit que le Comité financier soit consulté pour tout ce qui concerne la désignation et la cessation de service de l'Inspecteur général et permet par ailleurs à ce dernier de prendre directement contact, à sa discrétion, avec le Comité financier. En outre, la Charte formalise la politique de protection des personnes signalant des irrégularités.

41. Le Bureau de l'inspecteur général, à l'instar des autres bureaux de vérification interne du système des Nations Unies, observe les normes de pratique professionnelle de la vérification interne des comptes définies par l'Institut des auditeurs internes des comptes. Une méthode formelle d'évaluation des risques a été mise en place en vue de la planification des exercices biennaux de vérification interne des comptes. En outre, en 2007, l'Institut des auditeurs internes des comptes a réalisé une évaluation indépendante d'assurance qualité qui a débouché sur des recommandations visant à améliorer les procédures de vérification interne et dont la mise en œuvre est en cours.

Comité de vérification

42. Pour donner suite à une recommandation de l'ancien Commissaire aux comptes, et conformément à l'engagement pris par la FAO vis-à-vis du Comité financier à sa centième session, le Directeur général a créé en avril 2003 le Comité de vérification (interne). Le Comité, qui est composé de cinq membres internes et de deux membres externes, remplit des fonctions consultatives auprès du Directeur général et du Bureau de l'Inspecteur général, auxquels il fournit des avis et une assistance. Le Directeur général a décidé qu'à compter de 2008, et conformément aux tendances observées actuellement en matière de pratiques optimales, le Comité de vérification serait exclusivement composé de membres externes.

43. Le Comité de vérification a contribué à mieux faire connaître le Bureau de la vérification interne de la FAO et à renforcer son indépendance. Il a eu un impact positif sur la mise en œuvre des recommandations relatives aux procédures de vérification interne, favorisant ainsi le traitement des dossiers en attente et la mise en œuvre rapide des nouvelles recommandations.

Programme de vérification à l'échelle locale

44. La FAO conduit des opérations dans de nombreux pays et nombres de ses projets et activités sont mis en œuvre dans des endroits isolés. Ces activités sont couvertes par un mécanisme de contrôle assorti de règles et de directives financières précises et la FAO a la responsabilité de veiller à ce que ce mécanisme fonctionne de manière adaptée. Dans la mesure où le Bureau de l'Inspecteur général de la FAO n'était pas en mesure d'assurer à lui seul la vérification régulière des comptes de l'ensemble des bureaux de terrain, le Directeur général, en 1995, a décidé la mise en place d'un Programme de vérification à l'échelle locale s'inscrivant dans le prolongement du processus de décentralisation des activités vers les bureaux de terrain et de l'évolution des mécanismes de contrôle qui en a résulté. Le programme a pour but d'améliorer les conditions de gestion et de contrôle financiers des bureaux de terrain, en renforçant leur responsabilité en matière de précision et d'exactitude des écritures comptables relatives aux comptes locaux, et en améliorant les procédures de contrôle interne. Ces objectifs sont toujours d'actualité, compte tenu notamment de la décentralisation accrue des pouvoirs. Les bureaux de terrain et de projets gèrent au total quelque 220 comptes bancaires et ont traité en 2006 plus de 250 000 opérations, correspondant à des décaissements supérieurs à 275 millions de dollars EU.

45. Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixé, l'Organisation fait appel à des sociétés locales de vérification des comptes – en général des cabinets comptables de réputation internationale ou leurs associés – qui procèdent à des vérifications régulières (trimestrielles, semestrielles ou annuelles, selon le volume des décaissements) des comptes des bureaux de terrain. Le Programme de vérification à l'échelle locale couvre à l'heure actuelle 78 bureaux de la FAO et donne lieu chaque année à la publication de 156 rapports.

46. À la suite de la restructuration du Programme de vérification à l'échelle locale, survenue en 2004, la fréquence des vérifications a été ajustée en fonction du profil de risque des représentations de la FAO. Dans le même temps, le programme a été étendu à de grands projets indépendants gérés par le Siège. Par ailleurs, le mandat des vérificateurs aux comptes a été modifié au cours de la période considérée pour que la FAO puisse disposer de l'avis d'un vérificateur quant à l'état des comptes et aux mécanismes de contrôle interne mis en place dans les représentations de la FAO et les bureaux de projets.

47. Le Programme de vérification à l'échelle locale est géré par la Division des finances. Les vérifications à l'échelle locale fournissent à la direction la garantie de la bonne gestion des comptes. Elles font office de « mécanisme d'alerte précoce » en aidant à l'identification des problèmes et des risques et ont un effet dissuasif sur les fraudes dans la mesure où elles contribuent à accroître la transparence des pratiques comptables et à faire en sorte que les Représentants de la FAO prennent davantage conscience de leur responsabilité financière. Tous les rapports des vérificateurs des comptes locaux sont examinés par le Bureau de l'Inspecteur général et la Division des finances et débouchent le cas échéant sur des mesures correctives.

J. REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DES MEMBRES, PARITÉ HOMMES-FEMMES ET TRANSPARENCE DE LA SÉLECTION

Représentation géographique

48. Entre janvier 1994 et août 2007, la proportion d'États Membres représentés parmi le personnel de la FAO a été portée de 68 pour cent à 81 pour cent alors que le nombre de pays non représentés baissait de 53 à 35 sur la même période. Il s'agit d'une avancée considérable, d'autant qu'entre 1994 et 2007, le nombre d'États Membres est passé de 168 à 189. C'est le résultat des efforts déployés en faveur d'une représentation plus équitable des États Membres au sein du personnel de l'Organisation. Par ailleurs, les missions de recrutement entreprises en vue de

l’identification de candidats provenant de pays très fortement sous-représentés ont également contribué à renforcer la représentation géographique de ces pays.

49. L’adoption en 2003 par la Conférence d’une méthode révisée de calcul de la représentation géographique et son application dès janvier 2004 a également permis de promouvoir une représentation plus équitable des États Membres au sein du personnel de l’Organisation. À la suite de l’introduction de cette nouvelle méthode de calcul, on a pu observer une évolution notable dans le sens d’une représentation plus équitable, avec une augmentation de 42 pour cent de la proportion de pays représentés de manière équitable, et une baisse de 32 pour cent de la proportion de pays surreprésentés.

Évolution en matière de parité hommes-femmes

50. Au 1er janvier 2007, la proportion de femmes fonctionnaires de la FAO était de 48 pour cent. Elle est de 12 pour cent dans la catégorie des directeurs, de 30 pour cent dans la catégorie du cadre organique et de 64 pour cent dans la catégorie des services généraux.

51. Entre le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} septembre 2007, la proportion de femmes fonctionnaires de l’Organisation a augmenté, toutes catégories confondues, comme indiqué au tableau ci-dessous. Cette augmentation s’est accompagnée d’une baisse du nombre total de fonctionnaires de la FAO, qui est passé de 5 560 en 1994 à 3 580 en 2007.

Proportion de femmes fonctionnaires, par catégorie, au 1^{er} janvier 1994 et au 1^{er} septembre 2007 et progression en pourcentage sur l’ensemble de la période considérée

Catégorie	1994	2007	Progression
Directeurs	2 %	12 %	+10
Cadre organique	17 %	30 %	+13
Cadres associés	28 %	48 %	+20
Cadres nationaux	0 %	28 %	+28
Services généraux	56 %	64 %	+8
Total	41 %	48 %	+7

52. Au total, la proportion de femmes fonctionnaires de l’Organisation a progressé de 7 pour cent au cours de la période considérée, passant de 42 pour cent à 49 pour cent. La proportion de femmes dans la catégorie des directeurs et dans celle du cadre organique a également augmenté, à raison de 10 points et de 13 points respectivement. En conséquence, au 1^{er} septembre 2007, la proportion de femmes dans la catégorie du cadre organique était de 30 pour cent, soit 5 pour cent de moins que l’objectif de l’Organisation en matière de parité hommes-femmes, fixé à 35 pour cent.

Transparence de la sélection – Directeurs et catégories supérieures

53. Afin d’assurer la transparence de la sélection et de la nomination de candidats à des postes de Directeur et à des catégories supérieures, des procédures révisées ont été introduites. Celles-ci exigent la publication d’avis de vacance pour les postes de niveau D-1/D-2 et les postes de Sous-Directeur général. Et d’autres approches de prospection ont été poursuivies afin d’identifier des candidats qualifiés pour ces postes. Ces procédures prévoient également qu’une liste restreinte de candidats soit établie et que les meilleurs candidats soient interviewés et évalués par des hauts fonctionnaires de l’Organisation, y compris le Directeur général adjoint, le Directeur de cabinet et le Sous-Directeur général ou Chef de Bureau concerné. Le Directeur général tient alors compte de l’évaluation faite par les hauts fonctionnaires au moment des nominations.

K. MESURES EN FAVEUR D'UN PLUS JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE DES MEMBRES DU PERSONNEL

54. Depuis 1994, le Directeur général a entrepris de mettre en œuvre une série de politiques de valorisation des ressources humaines afin de permettre aux fonctionnaires de l'Organisation de concilier plus facilement vie professionnelle et vie privée. Ces politiques sont entrées en vigueur à la FAO après que le Comité administratif de coordination (CAC – l'actuel Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) a adopté, en 1995, une politique visant à concilier vie professionnelle et vie de famille et à créer un environnement de travail propice à la vie de famille.

Congé pour adoption

55. Le congé pour adoption est officiellement entré en vigueur en mai 1999. Il s'agit d'un congé spécial à plein traitement d'une durée maximale de 10 semaines et dont les fonctionnaires de l'Organisation peuvent bénéficier à l'occasion de l'adoption d'un enfant. Le congé spécial pour adoption ne doit pas être pris en plusieurs fois. Il doit être pris d'une seule traite à compter de la date de l'arrivée de l'enfant dans le foyer du membre du personnel adoptant. L'octroi de ce congé spécial pour adoption n'est pas subordonné à la durée de la période que le fonctionnaire adoptant a passée au service de la FAO.

Congé de maternité et allaitement

56. En mai 2001, la FAO a adopté une politique sur l'allaitement en complément des dispositions relatives au congé de maternité déjà en vigueur. L'objectif global de cette politique était de permettre aux mères qui allaient de continuer à allaiter leurs bébés. La politique de la FAO en matière d'allaitement dispose pour l'essentiel que les jeunes mères peuvent s'absenter une heure par jour pour allaiter leurs enfants et bénéficier par ailleurs d'un délai supplémentaire suffisant pour leur permettre d'effectuer le trajet aller-retour, à concurrence de 60 minutes par jour.

Congé de paternité

57. En 2005, la FAO a instauré un congé de paternité afin de compléter les mesures prises par l'Organisation au cours des précédentes années en matière de congé (congé pour adoption, congé spécial pour raisons familiales, entre autres exemples).

58. La politique de la FAO en matière de congé de paternité s'applique à l'ensemble des fonctionnaires de sexe masculin de l'Organisation titulaires d'une nomination de durée déterminée (et employés au service de la FAO depuis au moins un an) ou de caractère continu, à l'occasion de la naissance d'un enfant. Lorsque les deux parents sont fonctionnaires de l'Organisation et que la mère peut prétendre à un congé de maternité, le père conserve malgré tout son droit à congé de paternité.

59. Le congé de paternité est accordé pour une période n'excédant pas quatre semaines. Dans certains cas exceptionnels (complications à la naissance, pathologie néonatale, décès de la mère en couches ou peu de temps après la naissance) et dans le cas d'un fonctionnaire recruté sur le plan international en poste dans un lieu d'affectation déconseillé aux familles, le congé de paternité peut être accordé pour une période maximale de huit semaines.

Temps partiel à 80 pour cent

60. En août 1996, la FAO a adopté une politique de travail à temps partiel à 80 pour cent du temps plein pour les membres des services généraux en poste au Siège. Par la suite, les règles relatives au travail à temps partiel ont été révisées et assouplies et les dispositions autorisant le travail à mi-temps ont été étendues aux agents des services généraux et au personnel du cadre organique. Dans certains cas, des fonctionnaires du cadre organique ont obtenu l'autorisation de travailler à 80 pour cent du temps complet.

Congé spécial pour raisons familiales

61. Consciente que le maintien d'un juste équilibre entre vie professionnelle et vie de famille suppose que les fonctionnaires de l'Organisation puissent se libérer pour répondre à des urgences d'ordre familial, la FAO a intégré à son Manuel administratif des dispositions prévoyant l'octroi d'un congé spécial pour raisons familiales.

Emploi des conjoints

62. En avril 2004, la FAO a adopté une politique sur l'emploi des conjoints de fonctionnaires de l'Organisation qui permet aux conjoints de présenter leur candidature à des postes au sein de l'Organisation et de bénéficier de contrats temporaires. Cette politique s'applique sans distinction à toutes les catégories de personnel.

63. La politique sur l'emploi des conjoints, qui tient compte de la nécessité de veiller à ce qu'aucune préférence ne soit accordée à un candidat en raison de son lien de parenté avec un fonctionnaire de l'Organisation, définit un ensemble de principes et de mesures visant à réduire les risques d'abus. L'examen des candidatures des conjoints de fonctionnaires de la FAO est soumis aux règlementations et aux règles applicables au recrutement du personnel et des ressources humaines hors personnel. Des mesures de sauvegarde particulières ont été intégrées aux procédures de recrutement. Elles prévoient que les candidatures présentées par les conjoints de fonctionnaires de l'Organisation aux fins d'une mission ou d'un engagement soient systématiquement examinées par une tierce partie neutre, à savoir le Directeur de la Division des ressources humaines ou le Directeur général, selon le cas.

Travail à distance

64. Pour offrir à ses agents plus de souplesse dans le choix de leur lieu de travail, la FAO a adopté en 2002 une politique sur le travail à distance qui a d'abord été appliquée à titre expérimental au Siège. En 2004, au vu des bons résultats obtenus, il a été décidé de faire du travail à distance une politique à part entière de gestion des ressources humaines du Siège. Dans le même temps, des modalités de travail à distance ont été adoptées dans les Bureaux régionaux. La politique de la FAO sur le travail à distance est désormais intégrée au Manuel administratif de l'Organisation.

L. MODERNISATION CONSTANTE DES SERVICES MÉDICAUX DU PERSONNEL

65. Les services médicaux actuellement à la disposition du personnel de l'Organisation ont été améliorés depuis 1994 par la mise en oeuvre des mesures ci-après:

Création du Comité consultatif d'hygiène et de sécurité du travail

66. Un Comité consultatif d'hygiène et de sécurité du travail a été mis en place pour être le lieu de consultation régulière des représentants du personnel afin de prévenir et de régler les problèmes d'hygiène et de sécurité du travail. Le Comité permet également aux représentants de la direction et du personnel de se réunir pour passer en revue et examiner les problèmes mentionnés plus haut ainsi que pour faire des recommandations visant à s'assurer que le personnel de la FAO, dans son ensemble, est informé des politiques de l'Organisation en matière de santé et de sécurité. Le Comité contribue en outre à sensibiliser les dirigeants et le personnel à ces questions. Il leur a permis, en fait, de mieux travailler ensemble à l'instauration de conditions de travail plus saines.

Politique antitabac

67. La politique antitabac a été lancée en mai 1998 et, après la fermeture de l'Atrium en 2000, la FAO est devenue un espace totalement non fumeurs. Cela s'est traduit par un assainissement du cadre de travail et a amélioré en général la santé du personnel en réduisant la

consommation des fumeurs et en supprimant les risques que fait courir le tabagisme passif aux non fumeurs.

Nouveau programme de prévention et de dépistage précoce

68. Les programmes de prévention et de dépistage précoce (des cancers du sein, du col de l'utérus et du colon ainsi que des facteurs de risque cardiovasculaire et de migraine) proposés aux membres du personnel et à leurs familles, ont contribué à réduire efficacement les pathologies grâce à leur dépistage précoce et à leur traitement. Cela a entraîné une contraction des dépenses de santé à moyen et à long termes.

Programme d'amélioration de l'ergonomie du poste de travail

69. Le programme d'amélioration de l'ergonomie du poste de travail a réduit significativement le nombre des situations de travail favorisant la survenue de troubles musculosquelettiques. On peut considérer que la baisse des congés de maladie qui y sont liés et l'amélioration de la productivité au travail en sont des bénéfices secondaires.

Service de soutien psychologique du personnel

70. Un soutien psychologique et une assistance sont proposés aux membres du personnel souffrant de stress au travail ou rencontrant des difficultés dans leur vie personnelle. Il ne s'agit pas de fournir un thérapie à long terme qui peut être poursuivie à l'extérieur avec un praticien approprié, à la demande de l'intéressé, mais plutôt d'intervenir ponctuellement à l'occasion de crises. Le conseiller auprès du personnel peut, en outre, amener l'intéressé à se joindre à un groupe au sein duquel il apprendra à améliorer sa communication interpersonnelle ainsi qu'à affronter les difficultés d'ordre personnel qui font courir des risques à sa santé et à son bien-être. Ce service est assuré par un psychiatre professionnel et un psychologue chevronné formé à la thérapie individuelle et familiale. Le soutien psychologique au personnel et à leurs familles en a été amélioré avec, également, des incidences positives sur le travail.

Centre de consultation de médecine des voyages privés

71. Pour répondre aux nombreuses demandes, un centre de consultation de médecine des voyages a été créé à l'intention de l'ensemble des personnels de la FAO, du PAM et du FIDA et de leurs familles. Le centre pratique, notamment, les vaccinations requises pour les voyages et assure la prévention du paludisme conformément aux recommandations de l'OMS. On y trouve également des répulsifs pour insectes et des spécialités pharmaceutiques de base contre les maladies diarrhéiques.

*Centre de soins ambulatoires
(consultations de médecins extérieurs dans les locaux de l'Organisation)*

72. Le centre fournit un service de soins/médecine aux membres du personnel et à leurs familles couverts par l'assurance médicale Van Breda et aux consultants/adhérents couverts par la compagnie d'assurance De Besi. Le service est gratuit, directement et intégralement remboursé au Service médical par les assurances maladies. Il procure des soins de santé primaires de qualité, des conseils et oriente les intéressés vers des spécialistes extérieurs si besoin est. Le centre fonctionne sur une base privée et strictement confidentielle et ne communique aucun renseignement au service médical de la FAO qui ne peut avoir accès aux dossiers.

*Nouveaux services de soin dispensés en interne
(kinésithérapie, laboratoire d'analyses médicales privées, pharmacie/dispensaire)*

73. Pour satisfaire les nombreuses demandes des membres du personnel, le Service médical dispense des services de soin en interne. La mise en oeuvre de ces services a entraîné la création, dans les locaux de l'Organisation, d'installations de soins de kinésithérapie et d'un laboratoire d'analyses médicales privées ainsi que l'ouverture d'une pharmacie. Il s'agit non seulement d'accroître le confort des patients mais aussi d'améliorer le bénéfice thérapeutique en facilitant l'accès aux soins et à des spécialités pharmaceutiques de qualité.

74. Ces services, ainsi que le centre de médecine des voyages privés et le centre de soins ambulatoires décrits plus haut, ont permis de réduire sensiblement l'absentéisme au travail et de faire baisser les dépenses de santé en pratiquant la facturation directe aux assureurs-maladie.

Nouveau système de contrôle électronique des congés de maladie

75. Le système de contrôle électronique des congés de maladie, mis en place en 1994, enregistre tous les congés certifiés de maladie et de maternité, permettant ainsi d'analyser leur évolution dans le temps à divers niveaux de l'Organisation et selon la catégorie, le sexe, l'âge et le type de maladie, de fournir des données quantitatives sur leur orientation et leurs résultats. La mise en oeuvre de ce système a amélioré les données épidémiologiques à la disposition des services médicaux.

Nouveau Système intégré d'information sur la médecine du travail

76. Le Système intégré d'information sur la médecine du travail, installé en 2000, est une application fondée sur des modules, vendue dans le commerce et utilisée par un grand nombre d'entreprises classées dans le Fortune 500. Le système fournit un mécanisme de planification adapté en saisissant les domaines médicaux dans lesquels intervient le Service médical, à savoir les travaux cliniques, les résultats d'analyses, les tests visuels, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il recueille également tous les documents concernant le patient et constitue son dossier médical électronique complet. Doté de fonctions étendues en matière d'établissement de rapports, classiques ou élaborés pour des besoins spécifiques, il fournit toutes les informations nécessaires pour gérer la santé. Son extension en cours à l'Unité de la sécurité sociale permettra de faire ressortir les coûts associés aux accidents et aux maladies d'origine professionnelle. La migration du système vers des versions fondées sur l'Internet qui facilite son extension aux services médicaux des bureaux régionaux, accélérera considérablement l'échange d'informations médicales en rendant inutile l'envoi des documents médicaux.

77. La mise en oeuvre du système intégré d'information sur la médecine du travail a entraîné une amélioration significative de la gestion de la santé et permis, également, la constitution de dossiers médicaux personnels entièrement électroniques.

Réorganisation de l'espace/des fonctions (réception, salle des urgences, laboratoire)

78. La réorganisation de l'espace affecté au service médical à la FAO a amélioré notablement les services généraux offerts aux membres du personnel en fournissant un cadre confortable et adapté. L'information des patients a, en outre, été améliorée ainsi que le flux de travail du service médical.

M. D'UN ENSEMBLE D'UNITÉS ADMINISTRATIVES AU CENTRE DE SERVICES COMMUNS (CSC)

79. En 1994, la fourniture de services de soutien administratif, financier et de ressources humaines aux divisions techniques et aux bureaux locaux était menée à bien par un ensemble d'unités administratives des divisions, d'unités de soutien administratif des départements et de services administratifs et financiers centraux comme le groupe de service au personnel de la division de la gestion des ressources humaines. Cette structure était hétérogène, dispersée et également coûteuse au regard des ressources spécialisées nécessaires pour fournir la totalité de ces services au personnel technique de toute l'Organisation.

80. En 1995, le modèle de fourniture des services a été totalement réformé. À présent, des unités administratives de soutien des départements et des bureaux régionaux fournissent la gamme complète des services administratifs, financiers et de ressources humaines aux départements du siège et aux quatre bureaux régionaux respectivement. Chaque unité administrative de soutien était dotée d'un groupe de service au personnel, d'un groupe chargé du budget et des finances et d'un spécialiste des technologies de l'information. La mise en place de la nouvelle structure

administrative de soutien, qui a permis la suppression des unités administratives des divisions, s'est traduite par des économies importantes.

81. En 2000, avec la mise en oeuvre du système Oracle-Finances, les unités administratives de soutien des départements du siège ont été regroupées en un seul Service d'appui à la gestion, entraînant une économie de 55 postes d'agents des services généraux et 12 postes d'administrateurs. D'autres améliorations apportées par la suite à l'organisation du Service d'appui à la gestion se sont traduites par une économie supplémentaire de 12 postes (1 poste de directeur, 1 poste d'administrateur et 10 postes d'agents des services généraux).

82. Le regroupement des unités administratives en unités administratives de soutien, puis leur rassemblement au sein du Service d'appui à la gestion, ont entraîné une économie nette annuelle de 6 millions de dollars EU.

83. En 2006, le Service d'appui à la gestion a été transformé en un Centre de services communs (CSC) et des projets sont engagés en vue de restructurer la façon dont le CSC fournit des services à l'Organisation dans le monde entier. D'ici le début de 2008, l'actuel CSC du siège et les unités administratives de soutien des quatre bureaux régionaux seront remplacés par une organisation structurée selon les fuseaux horaires et composée de 3 pôles de traitement des opérations (Santiago, Budapest et Bangkok) et d'un petit centre de coordination qui restera à Rome. La suppression des deux unités administratives de soutien situées à Accra et au Caire et la délocalisation, de Rome à Budapest, d'une grosse partie du travail du CSC, permettront de réaliser des économies de l'ordre de 8 millions de dollars EU, lorsqu'elles seront complètement mises en œuvre, en raison principalement des différences de coût du personnel des services généraux entre Rome et Budapest.

N. AMÉLIORATIONS LOGISTIQUES DES BÂTIMENTS

Hall de réception et Atrium

84. Depuis 1994, un certain nombre de mesures, rendues possibles grâce aux contributions généreuses du Gouvernement italien, ont été mises en oeuvre au siège de la FAO afin d'améliorer le cadre de travail.

85. À l'occasion du premier Sommet mondial de l'alimentation en novembre 1996, toute la zone d'accès au bâtiment B et la zone entre les deux bâtiments A et B ont fait l'objet de réaménagements de grande ampleur. Un étage a été créé en mezzanine dans la Salle des drapeaux afin d'accueillir le nouvel auditorium de la Salle de l'Iran et un salon aménagé au niveau supérieur, tandis que la Salle des drapeaux, au niveau inférieur, a été rénovée. Le nouveau hall de réception principal de la FAO a donc été transféré dans le bâtiment A, en 1996, et fait l'objet d'autres travaux de rénovation en 2001 et 2002. L'Atrium de la FAO, inauguré en novembre 1999, a, depuis, été régulièrement utilisé pour accueillir des réunions et diverses expositions et manifestations.

Salles de réunions

86. Grâce aux contributions généreuses de pays donateurs, un grand nombre de salles de réunions ont été rénovées au siège de la FAO depuis 1994. En outre, au cours de cette période, plusieurs pays ont financé l'installation de nouveaux salons officiels destinés à un large éventail de fonctions, au nombre desquels on trouve une salle des délégués et un centre d'enregistrement, un club de la presse et des salles de réunions. La dernière création est le nouveau Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (Centre de gestion des crises), ouvert en 2006, pour coordonner les réponses aux crises provoquées par les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes ou par des problèmes de sécurité sanitaire des aliments.

87. Les salles rénovées ont été, notamment, dotées d'un mobilier neuf et réaménagées. La modernisation des installations techniques a consisté à renouveler le système de climatisation et les équipements électriques en les dotant d'une commande perfectionnée de l'éclairage des salles. Ces aménagements, s'inspirant des technologies de pointe, répondent aux normes sanitaires et de sécurité les plus récentes. Dans de nombreux cas, les salles ont été équipées de nouvelles cabines d'interprétation simultanée, de projecteurs, d'installations de visioconférence et d'ordinateurs.

88. On trouvera ci-après la liste des salles qui ont été rénovées, avec la date de la rénovation:

Salle des drapeaux	(1996)
Salle de la Reine Juliana	(1996)
Salle de la Malaisie	(1997)
Salle de l'Inde	(1999)
Salle du Canada	(1999)
Salle Verte	(1999 et 2003)
Salle du Roi Fayçal	(1999 et 2006)
Salle de l'Autriche	(2000)
Salle du Pakistan	(2001)
Salon des pays nordiques	(2001)
Salon de la Belgique	(2001 et 2003)
Salle du Mexique	(2001)
Salle de Cuba	(2002)
Salle de l'Allemagne	(2006)

89. Les nouvelles salles créées depuis 1994 sont indiquées ci-après:

Salon des Caraïbes	(1995)
Salle de l'Iran	(1996)
Aile égyptienne	(1996)
Espace Gabon	(1999 et 2003)
Salle de réunion de l'UEMOA	(1999 et 2003)
Centre d'affaires slovaque	(2001)
Salle de la Corée	(2001)
Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (Centre de gestion des crises)	(2006)

Zones communes

90. Depuis 1994, d'importantes améliorations ont été apportées aux espaces communs dans tous les locaux du siège, au nombre desquelles toute une série d'aménagements divers et des travaux de rénovation de grande ampleur.

91. L'un des grands projets de rénovation concerne les installations de restauration principales de la FAO, situées au 8^e étage du bâtiment B avec, notamment, la construction, en 2002, d'une nouvelle cafétéria, d'une cuisine et la réalisation de travaux annexes sur la terrasse. Dans le cadre de ce projet, la structure de la dalle du 8^e étage a été en grande partie renforcée.

92. La bibliothèque David Lubin, autre vaste projet de rénovation, a été achevée en 2006. Dans ce cadre, les livres entassés sur trois étages qui présentait un risque élevé d'incendie, ont été rangés dans un système moderne de rayonnages compacts situés dans un lieu unique au sous-sol, afin d'assurer la bonne conservation de la collection. La nouvelle installation, au rez-de-chaussée du bâtiment A, permet par ailleurs une utilisation plus rationnelle de l'espace disponible pour la consultation et les recherches. Les travaux ont été exécutés par le Ministère italien des travaux publics.

93. La rénovation complète du bâtiment E a également été menée à bien par le Ministère italien des travaux public en 1997 et pendant toute l'année 1998. La charpente du bâtiment a été mise à nue et le bâtiment totalement reconstruit pour accueillir, entre autres installations, le centre de formation de la FAO.

94. D'autres travaux de rénovation des zones communes sont énumérés ci-après:

- rénovation des espaces de restauration: Bar A (1997), Bar D et salon (2001);
- centre d'inscription et centre des visiteurs: installation d'un Pavillon temporaire de l'Indonésie pour l'inscription des participants, au petit parc de stationnement (1996) et création du centre d'inscription de la Turquie, à l'entrée du bâtiment A (1998);
- mutuelles de crédit et banques: Mutuelle de crédit de la FAO (1997 et 2006), Mutuelle de crédit des Nations Unies (2007);
- magasins et entrepôts: groupement d'achats (2002, 2005), monnaies et médailles (1999), nouvelle pharmacie (2006);
- bibliothèques des divisions; bibliothèque FO (2004), bibliothèque ES (2003); et,
- agence de voyage Summertime (1997).

Climatisation

95. En 1994, seuls les bureaux du bâtiment D et des bâtiments récemment construits, E et F, étaient climatisés. Les bureaux des autres bâtiments étaient équipés d'un nombre limité de conditionneurs d'air installés aux fenêtres. L'Organisation devait libérer son personnel lorsque la température extérieure dépassait 35°C à 14 heures. Le degré élevé d'humidité que connaît Rome durant l'été affectait directement les conditions de travail et le personnel, se répercutant naturellement sur le travail.

96. En 1994, l'Organisation a commencé à doter l'ensemble des bureaux de la climatisation. Un système de conditionnement d'air à condensation à eau et commande centrale était installé aux étages supérieurs du bâtiment B. En même temps, un projet pilote de conditionnement d'air à volume variable, utilisant des fluides réfrigérants, était lancé aux étages supérieurs du bâtiment C. Le nouveau système s'étant révélé d'une plus grande efficacité que le système à condensation à eau, l'installation a été étendue à l'ensemble des bâtiments restants, à savoir, par ordre chronologique, le bâtiment C, les étages inférieurs du bâtiment B (1^{er}, 2^e étages) et le bâtiment A (1^{er}, 2^e et 3^e étages).

97. Dès 2000, tous les bureaux et les espaces publics du siège de la FAO étaient climatisés. Pour économiser l'énergie, le système de chauffage, de ventilation et de climatisation est contrôlé centralement et le personnel est sensibilisé à la nécessité de prendre des mesures de réduction de la consommation d'énergie, comme l'emploi des volets et des fenêtres et le réglage des températures.

Pratiques écologiquement durables et neutres au niveau du climat

98. Outre les mesures d'économie d'énergie portant sur le chauffage et la climatisation, la FAO a pris diverses mesures pour rendre ses méthodes de fonctionnement écologiquement plus durables et plus neutres au niveau du climat. Par exemple, l'appel d'offres interinstitutions pour la fourniture d'énergie électrique prévoyait l'achat de certificats verts et la chaudière du Siège a été convertie du diesel au méthane. Le personnel est encouragé à utiliser les moyens de transport en commun pour se rendre au travail et des places spéciales de parking sont prévues pour les bicyclettes et les autos utilisées en covoiturage. De plus, l'Organisation encourage le recours aux

visioconférences en remplacement des voyages jusqu'au site des réunions, lorsque cela est possible.

99. La FAO se fixe pour objectif de recycler 90 pour cent des déchets produits au Siège, ce qui représente une augmentation par rapport à l'objectif actuel de 70 pour cent; de plus, 10 pour cent du papier utilisé est actuellement recyclé. Entre temps, l'utilisation accrue de l'impression et de la photocopie sur les deux faces a notamment permis de réduire de moitié la consommation de papier, depuis 2002.

O. TÉLÉPHONIE

Matériel téléphonique de bureau

100. Au début de 1994, le siège de la FAO était encore équipé d'un standard téléphonique manuel. Les appels entrants étaient transférés par un opérateur qui devait également intervenir pour les appels sortants. Il a été mis un terme à cette situation peu satisfaisante à la fin de 1994, avec l'installation d'un standard automatique, à présent relié à plusieurs fournisseurs de services téléphoniques afin de pouvoir profiter de la baisse des tarifs des communications engendrée par la concurrence ouverte par la déréglementation du marché des télécommunications en Italie.

101. La situation des bureaux locaux a évolué selon un schéma identique. Les bureaux dernièrement ouverts bénéficient de la technologie la plus performante disponible localement avec, notamment, l'installation récente dans certains pays de centraux téléphoniques fondés sur le protocole de transmission de la voix par Internet (protocole IP).

102. Ces mesures de rationalisation des ressources ont permis de faire des économies annuelles estimées à 1 million de dollars EU sur les coûts de communication.

Skype

103. La FAO fait également appel à Skype, qui met en œuvre une technologie fondée sur le protocole de transmission de la voix par Internet, pour réduire les coûts de communication, en particulier dans certains pays où l'Internet est largement disponible mais où le marché de la téléphonie vocale n'a pas été déréglementé. Des directives ont été publiées indiquant quand et comment utiliser Skype de manière sûre et efficace. La décision concernant l'opportunité d'utiliser Skype est totalement décentralisée, dans le cadre des directives.

Visioconférence

104. La FAO fait un large usage de la visioconférence. Le recours à cette technologie, à présent acceptée par les réseaux nationaux de télécommunications de la plupart des pays, s'est accru au cours de la décennie écoulée. Elle a facilité, comme jamais auparavant, la collaboration à distance.

Téléphones cellulaires portables – Blackberry

105. En décembre 1994, il n'y avait que 15 téléphones portables en service au siège de la FAO. Deux seulement utilisaient le système de téléphonie mobile GSM, aujourd'hui répandu dans le monde entier. L'utilisation de téléphones portables sur d'autres sites était négligeable en raison du nombre limité d'appareils disponibles et du coût élevé des services. En août 2007, 1.250 téléphones portables GSM étaient en service au siège de la FAO et presque chaque bureau de la FAO utilise les services de téléphonie mobile disponibles localement.

106. En août 2007, 70 téléphones mobiles de type blackberry étaient utilisés au siège, en complément des téléphones portables cellulaires, pour avoir accès au courrier électronique sans fil. Deux cents appareils supplémentaires de type blackberry devraient être en service d'ici la fin de l'année.

107. La décision d'autoriser les téléphones portables et les téléphones mobiles de type blackberry est déléguée aux responsables des budgets et aux directeurs, en fonction de l'intérêt de ces matériels pour leurs activités. L'utilisation des téléphones portables s'explique, notamment, pour les raisons suivantes:

- les membres de la direction et du personnel qui ont besoin d'envoyer/de recevoir des appels ou de lire leurs courrier électronique lorsqu'ils ne sont pas à leur bureau;
- les personnes de garde à leur domicile, dont la présence est requise au bureau en cas d'opérations d'urgence (par exemple au sein de la division des services administratifs, du département des connaissances et de la communication ou les fonctionnaires de garde);
- les télétravailleurs permanents ou temporaires, si la ligne téléphonique du domicile est susceptible d'être utilisée pour se connecter au réseau de l'entreprise;
- les chargés de liaison avec la presse;
- le personnel d'appui des conférences, en service dans les locaux de la FAO et à l'extérieur;
- les voyageurs fréquents se rendant, notamment, dans des endroits qui posent des problèmes de sécurité, en plus des autres moyens de communication imposés en vertu de la phase du plan de sécurité sur le lieu de destination comme, par exemple, les radios UHF, les émetteurs-récepteurs portatifs;
- les personnes auxquelles il aurait été attribué, par le passé, un récepteur de radiomessagerie.

P. GESTION DES RISQUES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Systèmes électriques

Boucle de téléalimentation pour les bâtiments du siège, générateurs électriques et systèmes d'alimentation sans coupure

108. L'installation d'une nouvelle boucle de téléalimentation comprenant 5 postes de travail pour l'ensemble des bâtiments du siège, a été achevée en 1996. La boucle est reliée au circuit électrique de la ville qui alimente les ministères et les bâtiments publics. La différence de tension, le nombre et l'âge des précédents postes électriques faisaient qu'il devenait trop difficile et dangereux de continuer à les exploiter, compte tenu notamment des exigences en matière d'alimentation requise, de qualité et de sécurité.

109. Les besoins croissants, en quantité et en qualité, d'alimentation électrique pour répondre à la demande spécifique des salles de réunions, du centre informatique, du standard téléphonique automatique et des systèmes d'alarme font qu'il est nécessaire d'avoir des moyens pour maintenir une alimentation sans coupure en toutes circonstances. Deux nouvelles unités d'alimentation permanente, munies de blocs de batteries séparés et autonomes ainsi que des deux générateurs ont été installées, fournissant au siège ses principaux outils pour prévenir les interruptions d'alimentation en cas de panne d'électricité.

Centre informatique et salle des ordinateurs de sauvegarde et de reprise

110. Le centre informatique, situé initialement dans le bâtiment B, a été démonté, transféré et réinstallé dans le bâtiment C. Cette disposition a été prise pour faire en sorte de ménager des espaces adaptés aux matériels de contrôle des données ainsi qu'à la nouvelle installation d'alimentation électrique spécialisée. Une salle abritant les ordinateurs de sauvegarde et de reprise a également été créée dans le bâtiment D afin de disposer des données en double exemplaire, tout en garantissant la continuité de service si une situation de crise ou un évènement imprévu devait se produire.

Système de protection contre les incendies et mesures de sécurité

Escaliers de secours

111. Le principal bâtiment de conférence a été pourvu de nouveaux escaliers de secours qui permettent, en cas d'urgence, d'évacuer de manière sûre les occupants de toutes les salles de réunions et des bureaux situés dans le bâtiment A. Les travaux ont été exécutés par le Ministère italien des travaux publics à l'intérieur de la structure du bâtiment existant afin de respecter les éléments architecturaux anciens des façades.

112. Une nouvelle sortie de secours donnant directement sur l'extérieur a été ménagée pour l'escalier du bâtiment B afin d'assurer, de manière adéquate, l'évacuation de cette aile du bâtiment qui a un taux d'occupation très élevé.

Garde-fous sur les toits

113. La quantité et la complexité des matériels installés sur les toits comme les antennes de télécommunications et de TV de tous types, les unités extérieures de chauffage, de ventilation et de climatisation d'air et les abris d'ascenseurs, en plus des travaux d'entretien ordinaire d'étanchéité et de nettoyage des toits faisaient courir des risques inutiles au personnel d'entretien chargé d'accomplir ces tâches. En accord avec les architectes du Ministère italien des travaux publics, des garde-fous pourvus de paratonnerres intégrés sont en cours d'installation à proximité des avancées intérieures du toit, les appuis et les dispositifs d'ancrage étant placés sur les avancées extérieures. Ces dispositifs garantiront des conditions de travail sûres.

114. La pose récente d'un revêtement en goudron sur les pavés anciens de la route principale du groupement d'achats reliant les bâtiments C, D et F et l'ajout d'un trottoir pour les piétons ont amélioré la sécurité des lieux. Cela réduit les risques d'accidents en séparant distinctement la circulation des véhicules de celle des piétons, en assurant en outre un accès pour les personnes handicapées.

Nouveaux bureaux du service de sécurité

115. Les nouveaux bureaux du Service de la sécurité (AFDU) tiennent compte du périmètre d'activités et de responsabilités élargi et garantissent, par leur emplacement crucial dans l'ensemble des bâtiments du siège, la rapidité des interventions. Les bureaux, situés au rez-de-chaussée du bâtiment B, permettent un accès direct aux fonctions connexes y compris à la salle des commandes, à proximité immédiate.

Mesures de sécurité

Dispositif pour les dépenses de sécurité

116. Le dispositif pour les dépenses de sécurité, proposé par le Directeur général, a été institué par la résolution 5/2005 de la Conférence. Il prévoit la planification financière, le contrôle et le cadre de responsabilité pour l'ensemble des dépenses (coûts de personnel et hors personnel) directement liées à la sécurité et à la sûreté du personnel et des biens de l'Organisation, au Siège et dans les lieux d'affectation extérieurs. Le programme 9A porte sur la protection des personnes, des biens et des locaux du siège ainsi que sur la coordination nécessaire avec les autorités gouvernementales; le programme 9B couvre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité de la FAO sur le terrain, ainsi que l'application des mesures de sécurité dans tous les lieux d'affectation.

Améliorations de la sécurité du siège

117. Au cours des dernières années, il a été attaché une importance de plus en plus grande à la sécurité. Il a fallu mettre le périmètre du siège de la FAO en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle établies par les Nations unies. À cet égard, une série de mesures de protection passive et dissuasive ont été mises en œuvre progressivement en ce qui concerne l'amélioration des installations techniques, ainsi que la formation du personnel de

sécurité chargé de contrôler l'accès aux locaux et la circulation alentours. Des mesures ont été instaurées comme le renforcement de la sécurité autour du périmètre des locaux, la pose de pellicules de protection sur toutes les fenêtres extérieures des bâtiments du siège pour atténuer les projections d'éclats de verre, l'installation d'un nouveau système de télévision en circuit fermé, la mise en place d'un dispositif télécommandé permettant de bloquer toutes les voies d'accès des véhicules aux barrières, la pose de tourniquets extérieurs à toutes les entrées piétons et de guérites de contrôle pour surveiller l'entrée et la sortie du personnel et des visiteurs.

Améliorations de la sécurité sur le terrain

118. L'Organisation a promulgué une nouvelle politique de sécurité sur le terrain en juillet 2003 et créé une unité chargée d'assurer la sécurité du personnel et de l'infrastructure de terrain de la FAO. L'Organisation a mis en oeuvre un grand nombre de mesures supplémentaires destinées à protéger son personnel et ses biens dans les lieux d'affectation hors siège, parmi lesquelles:

- la liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, en ce qui concerne les questions de politique de sécurité et avec le Système unifié de gestion de la sécurité des Nations unies;
- la coordination de la sensibilisation des voyageurs aux problèmes de sécurité des pays;
- la fourniture de matériels répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle aux bureaux de représentation régionaux, sous-régionaux et aux bureaux de liaison de la FAO conformément à la politique établie par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies; et
- la fourniture de matériels répondant aux normes minimales de sécurité résidentielle et l'adoption de mesures visant à renforcer la sécurité sur les lieux de résidence des membres du personnel de la FAO.